

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**Salle d'accueil du site de Folleville**  
**Mardi 13 décembre 2011 à 18 h**

---

M. LECLABART remercie M. le Maire de la commune d'Aubvillers pour avoir accepté de donner suite à la proposition de M. CARON consistant à utiliser, pour les communes ne disposant pas de salle des fêtes, la salle d'accueil du site de Folleville et à prendre en charge le verre de l'amitié.

Monsieur LECLABART souhaite la bienvenue à M. le Sous Préfet, à M. GRUBIS ainsi qu'aux délégués communautaires. Il présente les excuses de M. DUBOIS, LAVANDER, et de l'ensemble des délégués ayant donné pouvoir.

Appel : le quorum est atteint – 52 présents – 8 pouvoirs – 7 absents / excusés

**1/ Présentation du plan de viabilité hivernal 2011 - 2012**

Messieurs PILLON et BLIN font état des dispositions prises par la CCVN pour assurer la viabilité hivernale 2011 – 2012 entre le 14 novembre 2011 et le 15 mars 2012.

**SALAGE** : reconduction à l'identique du service proposé l'an passé, à savoir :

- Intervention exclusive sur les voies communautaires selon 2 circuits d'environ 65 km chacun avec le matériel de la CCVN (2 camions équipés d'une saleuse)
- Pas de conventionnement avec le CG 80 ; néanmoins possibilité de salage des RD en agglomération moyennant un coût de 0,05 € / ml pris sur la comptabilité analytique
- Déclenchement des interventions sur une veille assurée par des patrouilleurs

Les communes demandeuses de l'intervention de la CCVN pour le salage de leur RD situées en agglomération non connues à ce jour sont invitées à se rapprocher dès que possible de Nicolas BLIN.

**DENEIGEMENT** : les dispositions mises en place les années précédentes ont évolué pour tenir compte du fort épisode neigeux de l'hiver dernier et des importantes difficultés engendrées. Trois niveaux d'interventions, au lieu de deux, ont été définis :

- 1<sup>er</sup> niveau (épisode neigeux de faible importance): intervention avec le seul matériel CCVN sur les voies communautaires et / ou départementales conventionnées avec le CG 80.
- 2<sup>ème</sup> niveau d'intervention (épisode neigeux de moyenne importance) : intervention des agriculteurs conventionnés avec la CCVN sur les voies communautaires et départementales conventionnées avec le CG 80 (cf carte jointe en annexe)

- 3<sup>ème</sup> niveau d'intervention (épisode neigeux abondant – « conditions extrêmes ») : le principe retenu est un désenclavement de toutes les communes et hameaux pour un côté de la commune en direction des routes départementales. Un conventionnement spécifique a été établi entre le CG 80 et la CCVN qui permet d'intervenir sur des routes départementales normalement interdites (cf carte jointe en annexe). Cette intervention se décline en deux temps :

- o 1<sup>er</sup> temps : intervention conjuguée des agriculteurs (dénégement) et de la CCVN (salage d'après dénéigement) ayant pour objectif de maintenir la circulation durant l'épisode neigeux abondant. Un tronçon de 10 km de moyenne a été confié à chaque agriculteur conventionné.

- o 2<sup>ème</sup> temps : intervention conjuguée des entreprises (matériel type chargeur), des agriculteurs et des services techniques de la CCVN (salage d'après dénéigement) ayant pour objectif de rétablir la circulation après que celle-ci ait été interrompue par le fort épisode neigeux (congères, ...).

M. PILLON précise que l'intervention de la CCVN de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau sur les routes départementales est aidée financièrement par le CG 80 à hauteur de 25%. Concernant l'intervention de la CCVN sur les RD du 3<sup>ème</sup> niveau d'intervention, le CG80 prend totalement à sa charge les dépenses engagées par la CCVN.

M. le Sous Préfet se félicite du travail entrepris par la CCVN et sollicite cette dernière pour qu'elle dépose auprès de ses services les éléments présentés ce jour remis en forme pour répondre au cadre type que représente le plan intercommunal de sauvegarde « volet viabilité hivernal et dénéigement ».

Lors du débat d'après présentation, il est abordé la problématique des accès à Breteuil depuis La Faloise (A. SURHOMME), de Moreuil depuis Sauvillers Mongival (G. PELTIEZ), de Lawarde depuis Hallivillers (A. BAILLIN), et de l'accès au poulailler d'un exploitant agricole depuis la RD 75 non traité dans le plan présenté ce jour. Monsieur le Sous Préfet invite la CCVN a lui fait part de ces divers points afin qu'il puisse voir s'il y a lieu de trouver une solution.

**2/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : proposition de mise en place d'une étude sur le thème « quelle école et services associés souhaitons nous pour nos enfants dans les années à venir ? »**

Monsieur le Sous Préfet fait un point sur l'état d'avancement de ce dossier et rappelle que le schéma définitif sera soumis pour avis le 19 décembre prochain à la commission chargée du suivi de ce dossier. Concernant le Département de la Somme, il précise que la concertation a prévalu tout au long de l'élaboration de ce schéma dont la durée de vie est de 6 ans.

Pour la CCVN :

- Le regroupement des syndicats d'eau a été abandonné. Trop de structures se sont dites défavorables à cette proposition. Monsieur le Sous Préfet demeure néanmoins persuadé qu'une mutualisation des moyens, des coopérations voire des fusions s'avèreront nécessaires dans les années à venir.
- Les syndicats de rivière n'étaient pas affectés par cette réforme,
- Le SITE du Val de Noye conserve son indépendance ; la CCVN ayant en contrepartie décidé d'engager une réflexion sur le devenir du scolaire et des services qui y sont associés.

Monsieur le Sous Préfet confirme avoir été interpellé par Monsieur LECLABART au sujet de la problématique de la commune de Flers sur Noye qui appartient au SISCO du Bosquel. La dissolution de ce syndicat est actuellement préconisée dans le SDCI. M. BEAUMONT demande à ce que syndicat soit traité à l'identique des ceux des Evoissons et de la Vallée de la Selle et du SMIVOS de Vers / Selle et Bacouel dont les dissolutions, initialement prévue dans le SDCI, ont été retirées.

M. de CAFFARELLI présente la trame synthétique du cahier des charges de l'étude « quelle école et services associés souhaitons nous pour nos enfants dans les années à venir ? ».

M. BEAUMONT demande que le cahier des charges soit amendé de manière à élargir le périmètre de l'étude pour le faire coïncider avec la réalité du terrain et par conséquent à ne pas le limiter au seul périmètre administratif de la CCVN

M. PETIT interpelle M. LAVOINE parce que la commission scolaire n'a pas été préalablement réunie. M. LAVOINE précise qu'il a tiré les leçons d'une précédente expérience et que la méthodologie retenue ce jour est volontairement contraire à celle appliquée il y a deux ans lorsqu'il a proposé à la commission « scolaire ». la réalisation d'une étude comparable  
Pour mémoire, la commission qui s'était positionnée favorablement avait ensuite essuyée une fin de non recevoir du bureau et du conseil communautaire ; certains élus siégeant à la commission ayant dit oui pour ensuite mieux refuser cette étude.

Mme. MAILLART regrette également le fait que la commission n'ait pas eu à se positionner sur le cahier des charges de l'étude alors même que certains de ses membres disposent de compétence en la matière de par leur activité professionnelle actuelle ou passée. Elle signifie son refus d'approuver le cahier des charges présenté ce jour pour des raisons de méconnaissance de son contenu.

A l'issue de ce 1<sup>er</sup> temps de débat, il est décidé d'une présentation complète du contenu du cahier des charges.

M. VAN GOETHEM, Maire de Jumel non délégué, souhaite savoir si la proposition de faire réaliser une telle étude et le cahier des charges vont être soumis à l'approbation des conseils municipaux. Monsieur LECLABART indique que le cahier des charges prévoit d'associer les élus des communes à différents stades de l'étude et que toutes modifications de compétences nécessitent une délibération concordante des communes et de la CCVN.

M. LECLABART rappelle qu'un comité de pilotage est prévu pour assurer le suivi de cette étude, qui sera ouvert à qui voudra bien y participer de façon constructive.

M. LAVOINE réaffirme sa proposition de réunir la commission si l'étude est acceptée pour une présentation de son contenu mais aussi pour définir le ou les représentants de la commission au sein du comité de pilotage.

M. PETIT propose que les élus intéressés pour siéger au sein du comité de pilotage se fassent connaître dès ce soir. M. LECLABART étant également favorable à cette proposition, une 1<sup>ère</sup> liste de personnes intéressées est arrêtée :

- Mme MAILLART, M. SURHOMME, M. BEAUMONT, M.de CAFFARELLI, M. PETIT, M. PELTIEZ, M. LAVOINE, M. PALIER, M. DUBOIS, M. RICARD.

A l'issue des débats, la question suivante est posée aux délégués : êtes vous favorable à la réalisation par un cabinet extérieur à la CCVN d'une étude qui répond au cahier des charges présenté ?

Oui : 54          Non : 4          Abstention : 2

### **3/ Fiscalité éolienne - répartition**

M. de CAFFARELLI rappelle le principe acté en conseil communautaire le 29 janvier 2009 concernant la répartition de la taxe professionnelle éolienne, à savoir 33% pour les communes hôtes et 67% pour la CCVN.

Il indique que l'IFER a depuis remplacé la TP éolienne et que le principe acté en 2009 a dernièrement été remis en cause compte tenu que la répartition n'intégrait pas les communes limitrophes des communes d'implantation des éoliennes.

A l'issue des débats, il est proposé de conserver le principe acté en 2009 et de verser 1 € aux communes limitrophes.

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 2

### **4/ ZAC du Val de Noye – validation de la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) :**

M. LECLABART donne la parole à M. GRUBIS pour une présentation de la démarche entreprise par la CCVN à la demande du Conseil Régional de Picardie pour la ZAC du Val de Noye.

M. GRUBIS fait état des grands principes de la démarche AEU. Il s'agit d'une démarche qualitative qui a pour objet d'identifier les enjeux environnementaux et de proposer des mesures visant non seulement l'environnement mais aussi les économies d'énergie, la réduction des déchets, le traitement des pollutions sonores, visuelles et olfactives, ...

Les thématiques abordées au cours de cette démarche sont l'énergie et le climat, les déplacements, les déchets, l'eau, la biodiversité et les paysages, les sols et sites pollués et le bruit.

Après avoir illustré cette démarche de quelques exemples concrets, M. LECLABART sollicite l'approbation du conseil communautaire sur la validation des conclusions de cette étude.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **5/ Présentation de la saison touristique 2011 – 2012.**

C DE CAFFARELLI présente le projet de l'office de tourisme du Val de Noye pour 2012. Il rappelle que la raison d'être du projet est le 10<sup>ème</sup> anniversaire des Médiévales de Folleville. Le souhait des acteurs touristiques locaux est de se servir de cet événement comme fil conducteur au travers des diverses manifestations touristiques prévues tout au long de l'année 2012 (marché de la St Aubin, Son et Lumière, ..., afin de mieux affirmer encore la crédibilité des manifestations phares du Val de Noye.

Il fait part des idées évoquées et présente la méthodologie de travail retenue pour aboutir dans ce projet. Un appel aux bonnes volontés est lancé.

Une présentation du projet aboutie sera réalisée au cours d'un prochain conseil communautaire.

## **6/ questions diverses :**

M. SAUVIAT : qu'en est il du transfert de la société Tubesca ?

M. LECLABART : Outre l'expédition déjà sur site depuis quelques mois, le transfert des lignes de production est en cours.

Une 1<sup>ère</sup> ligne a déjà été transférée, la seconde le sera durant les vacances de Noël et les autres le seront d'ici à fin avril. Concernant le devenir du site actuel, la société TUBESCA a tout récemment informé la Préfecture de sa cessation d'activités. La libération totale du site (mise en sécurité assurée) est prévue au plus tard pour le 30 juin 2011.

Ces éléments et la dernière réunion tenue chez maître DAILLIEZ, notaire de la CCVN, en présence du promoteur commercial, permettent d'envisager pour le 31 janvier 2012 une signature concomitante du compromis de vente Tubesca / CCVN et de la promesse d'achat CCVN / IMCO PROMOTION.

Fonction de cela, le calendrier prévisionnel de la requalification du site actuel pourra être remis à jour.

M. SURHOMME : on entend dire que l'usine est trop petite.

M. LECLABART : la CCVN a très récemment eu connaissance d'un projet de demande de permis de construire de la part de la société Tubesca pour installer un chapiteau de près de 6 000 m<sup>2</sup> destiné à entreposer les produits finis.

M. PELTIEZ : des demandes d'implantation sur la ZAC du VAL de Noye sont elles connues à ce jour ?

M. LECLABART : oui, au nombre de 5. Une présentation des projets correspondants sera réalisée lors d'un prochain conseil communautaire.

M. BEAUMONT : donner une image de haute qualité à cette zone d'activités (type éco quartier) est il envisageable ?

M. GRUBIS : le principe même de la démarche HQE n'a pas été étudié. Néanmoins en approuvant ce soir les conclusions de la démarche d'AEU, la CCVN s'est donnée les moyens de disposer d'une zone à forte qualité environnement, sans pour cela parler de labellisation.

M. MOURIER : confirmez-vous la vocation non commerciale de cette zone d'activités ?

M. LECLABART : oui, cette zone a vocation à accueillir des artisans, des TPE et PME.

M. LEVASSEUR : qu'en est il du dossier de la mise en accessibilité aux PMR des bâtiments publics et de la consultation que la CCVN doit entreprendre en lieu et place des communes ?

M. BLIN rappelle qu'à cet effet les communes ont reçues un questionnaire destiné à recenser par communes les bâtiments publics concernés. Il précise que 2/3 des communes ont répondu. Concernant la consultation, M. BLIN indique qu'elle n'est pas encore traitée mais le sera d'ici au prochain BP de manière à ce que chacun connaisse les crédits à prévoir. M. BLIN indique qu'il s'est déjà rapproché de la DDTM qui s'est proposée pour regarder au cahier des charges correspondant. Il précise que les communes seront très prochainement amenées à délibérer sur le principe du groupement de commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 h 15.